

CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



World Health
Organization

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy - Tel: (+39) 06 57051 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Agenda Item 3(a)

CRD 08

JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME

CODEX COMMITTEE ON FOOD ADDITIVES

Fifty-First Session

MATTERS OF INTEREST ARISING FROM FAO/WHO AND FROM THE 86TH MEETING OF THE JOINT FAO/WHO EXPERT COMMITTEE ON FOOD ADDITIVES (JECFA)

Comments of Senegal

Senegal

Question : Examen des recommandations du JECFA suite à l'évaluation de l'innocuité des 8 additifs alimentaires suivants : le copolymères de méthacrylate anionique (AMC) SIN 1207, le copolymère de méthacrylate basique (BMC) SIN 1205, l'érythrosine SIN 127, l'indigotine SIN 132, Lutéine et esters de lutéine de *Tagetes erecta* et zéaxanthine (synthétique), le copolymère méthacrylate neutre (NMC)) SIN 1206, le sirop de sorbitol SIN 420 (ii) et l'extrait de spiruline SIN 134.

Les recommandations toxicologiques ou autre avis scientifique relatifs à ces additifs alimentaires sont inscrits dans le Tableau 1 du CX/FA 18/51/3.

Position : le Sénégal marque son accord sur les différentes recommandations du JECFA suite à l'évaluation de ces 8 additifs alimentaires.

Justification : Les recommandations sont basées sur des évaluations scientifiques sérieuses menées par le JECFA et les additifs ne posent pas de problème de sécurité.